

A VOUS DE JUGER

La représentativité syndicale des PADHUE a été établie le 10 octobre 2006 sur la base d'une simple procédure déclarative sans aucune vérification de la part du Ministère de la Santé ;

L'INPADHUE avait déclaré, sous sa responsabilité, 546 adhérents, la FPS 1350 adhérents.

Il en résulte de ces déclarations que la FPS représente officiellement aujourd'hui 71,2 % de part de représentativité et siège dans 34 commissions majeures, au moment où l'INPADHUE ne représente que 28,8 % et siège dans 8 commissions qui sont :

- Anatomie et cytologie pathologiques
- Endocrinologie et métabolisme
- Médecine physique et de réadaptation
- Oncologie
- Oto-rhino-laryngologie et chirurgie cervico-faciale
- Pharmacie
- Réanimation médicale
- Santé publique et médecine sociale

Après plus de 2 ans de bataille juridique et de contestation, ci-après une attestation établie par l'huissier de justice en date du 19 juin 2008, qui révèle les éléments d'un début de vérité dans cette affaire en certifiant la présence de **61 adhérents (qui restent toutefois à vérifier) avant le 10 octobre 2006 à la Fédération des Praticiens de Santé.**

Vous trouverez aussi 2 articles de presse en date du 13 et 14 juillet 2006, au moment où l'INPADHUE s'apprêtait à se lancer dans une grève dure pour défendre les intérêts des PADHUE et réclamer plus, Pour le reste, ça se passe de tout commentaire.

Alors, à vous de juger, ...

Le Bureau National



S.C.P. Jean Pierre DONSIMONI & Don Pierre DONSIMONI

Huissiers de Justice Associés

9, rue du Général Leclerc

94000 CRETEIL

scp.donsimoni.associés@huissier-justice.fr

STANDARD : 01.42.07.22.19

TELECOPIE : 01.42.07.79.32

INPADHUE

-C-
FPS

ATTESTATION

Je soussigné, **Don Pierre DONSIMONI**, atteste avoir reçu en mon étude à la date du 19/06/2008 et postérieurement à la clôture de ma mission (Procès Verbal de Constat dressé le 02/06/2008) de la part du Président de la FPS, M. AHMIS, un dossier comprenant les documents suivants :

1. **bulletins d'adhésions** en original des membres de la **FPS** des années **2003, 2004, 2005 et 2006.**
2. **listing intitulé « 2006 »** comportant des noms et prénoms et la mention « *règlement* » à côté.
281 noms figurent sur cette liste sans autre indication ni vérification possible.

Les bulletins d'adhésion sont établis sur papiers libres, bulletins prédécoupés, bulletins ou formulaires d'adhésion...

Les bulletins d'adhésions sont datés et signés par les adhérents. Ils comportent en entête l'année concernée par l'adhésion. Ils précisent littéralement que la cotisation versée concerne l'année en cours.

De nombreux bulletins comportent une mention manuscrite rayant la date pré inscrite et en indiquant une nouvelle.

Ce sont en tout **584 « bulletins »** qui m'ont été remis.

Après une analyse de ces bulletins je peux établir que :

- Les **bulletins d'adhésion** de l'**année 2006** sont au nombre de **138** (cent trente huit).
- Que parmi ceux là **12 sont sans date** d'adhésion,
- **65 ont une date** d'adhésion **postérieure à la date du 17 Octobre 2006,**
- **61 ont une date** d'adhésion **antérieure à la date du 17 Octobre 2006,**
- Les autres **446 bulletins** concernent les années précédentes **2003, 2004 et 2005.**

Dressé ce jour pour servir et valoir ce que de droit,

à Créteil le 19/06/2008.

Don Pierre DONSIMONI

N/REF : 1082676

Etude ouverte du Lundi au Vendredi de 14H00 à 16H00 - Fermée le Samedi
membre d'une association agréée le règlement des honoraires par chèque est accepté
TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 263 00 526 795 000 20

Etude compétente sur les toutes les communes du Val de Marne



Social-santé-médecins-hôpitaux-étrangers, PREV

Les médecins étrangers en grève, Bertrand promet une solution "législative" (PAPIER GENERAL)

Par Mathieu FOULKES

PARIS, 13 juil 2006 (AFP) - Le ministre de la Santé, Xavier Bertrand, a promis, jeudi, qu'une solution "législative" serait apportée, dans le cadre du Projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2007, à la situation des médecins étrangers, en grève ce week-end contre leurs "statuts précaires".

Quelque 7.000 praticiens, dont un grand nombre sont de nationalité française, exercent dans les hôpitaux en France, mais en étant moins bien payés et sans reconnaissance par l'Ordre des médecins, ce qu'ils ont dénoncé lors de plusieurs manifestations et grèves depuis deux ans.

Le 9 mars, la Haute autorité de lutte contre les discriminations (Halde) avait demandé au ministre de la Santé de l'informer "dans un délai de quatre mois" des mesures qu'il comptait prendre.

Pour la Halde, il ne fait en effet pas de doute que ces médecins souffrent de "discriminations, notamment en terme de rémunération", "alors même que leurs responsabilités concrètes sont identiques" à celles des autres médecins hospitaliers.

"J'ai écrit à la Halde début juillet pour l'informer de l'accord obtenu fin juin avec le syndicat majoritaire, la FPS (Fédération des praticiens de la santé, ndlr) qui doit permettre de donner plus de lisibilité aux praticiens à diplôme hors Union européenne", a indiqué à l'AFP M. Bertrand.

Celui-ci a assuré que le Projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2007, examiné au Parlement à partir d'octobre, servirait de "support législatif" pour résoudre la question de ces praticiens.

"Ce support prendra la forme d'un article ou d'un amendement du gouvernement et encadrera l'examen dérogoratoire, la Nouvelle procédure d'autorisation (NPA), qui doit permettre de vérifier leurs compétences et leur connaissance de la langue française", a expliqué M. Bertrand.

Quelque 2.600 praticiens seraient concernés par cette réforme. Quant aux 4.400 autres médecins étrangers ayant le statut de "stagiaire en formation", "ils bénéficieront de cette réforme dans les années qui viennent", a précisé Elizabeth Sow-Dione, porte-parole de l'Inpadhue, le syndicat à l'origine de la grève de ce week-end.

"S'il y a vraiment une avancée législative dans le cadre du PLFSS, ce serait une bonne nouvelle mais nous restons méfiants: nous avons déjà des accords avec le ministère avant qu'ils ne soient bloqués par la Direction de l'hospitalisation (Dhos, direction du ministère de la Santé, ndlr)", a déclaré Talal Annani, président de l'Inpadhue.

S'agissant des différences salariales pointées par l'Inpadhue, M. Bertrand les explique par les "différences de statut avec leurs confrères européens".

Un médecin à diplôme étranger touche en moyenne 1.800 euros par mois contre 3.800 euros pour son collègue à diplôme français, selon M. Annani, "issu comme nombre de (ses) confrères d'une génération de médecins étrangers dont l'expérience antérieure n'est pas prise en compte dans l'évaluation".

Selon M. Bertrand, "un amalgame est fait qui laisse croire qu'il y a des différences de rémunération en fonction de la nationalité des praticiens, mais c'est parce que les statuts sont différents". "On ne peut comparer le statut d'un praticien hospitalier avec celui d'un praticien attaché ou d'un assistant", a poursuivi M. Bertrand.

La grève des praticiens étrangers, qui menacent d'un nouveau mouvement le week-end du 15 août, ne devrait pas avoir d'incidence sur la continuité des soins et l'accueil des patients, les médecins pouvant être réquisitionnés.



Ces praticiens veulent être inscrits au conseil de l'ordre et avoir les mêmes droits.

Les médecins étrangers en grève contre la précarité

Par Sandrine CABUT

QUOTIDIEN : Vendredi 14 juillet 2006 - 06:00

Ras le bol des statuts précaires, de la discrimination, des promesses non tenues. Ras le bol de faire contre leur gré de l' «exercice illégal» de la médecine. A l'appel de leur intersyndicale, l'Inpadhue (1), les praticiens étrangers ou titulaires d'un diplôme hors UE sont invités à faire grève des «soins urgents» pendant le week-end du 14 juillet. Une grève en forme de paradoxe, à l'image de leur situation. «Comme les internes, nous sommes censés travailler sous la responsabilité d'un senior. Alors ce week-end, nous nous conformerons aux textes. Nous serons là, nous travaillerons, mais ne signerons aucun acte», promet Elisabeth Sow Dione, vice-présidente de l'intersyndicale. But de l'opération : «Mettre les pouvoirs publics devant leurs contradictions, et obtenir des hôpitaux, eux-mêmes pris en otage, un soutien autre que spirituel.» Pour Georges Bechalany, adhérent au même syndicat, la problématique des «Padhue» (acronyme de cette catégorie de praticiens) tient en deux questions : «Si on est compétent, pourquoi on ne nous régularise pas ? Et si on ne l'est pas, pourquoi on nous laisse travailler ?»

Autorisations. Depuis les années 90, diverses procédures se sont succédé pour permettre à des médecins étrangers arrivés en masse depuis vingt ans pour pallier les manques d'effectifs dans les hôpitaux français d'exercer dans un cadre légal. Près de 10 000 autorisations «de plein exercice» ont été délivrées. La situation est claire aussi pour les nouveaux médecins étrangers qui veulent venir sur le sol français. Depuis 2004, ils doivent passer par la voie de la «nouvelle procédure d'autorisation» (NPA), soit un concours, trois ans de stage puis un passage devant une commission.

Actuellement, selon le ministère de la Santé, 7 000 «padhue» exercent sans la plénitude d'exercice (en clair, sans être inscrits au conseil de l'ordre et sans bénéficier des mêmes droits que les médecins français). Parmi eux, 4 000 «sont en formation et ont vocation à rentrer dans leur pays», et 3 000 travaillent en tant qu'«attachés associés» ou «assistants associés» des hôpitaux publics. Ce sont surtout ces derniers qui posent problème. Pour la plupart en France depuis des années et naturalisés, ils n'ont pas bénéficié d'une procédure de régularisation et restent de fait sur des statuts précaires, moins bien payés...

Avaliser. Ces derniers mois, le ministère de la Santé et les syndicats ont planché afin de trouver des solutions pour ce «stock». En juin, le syndicat majoritaire (la Fédération des praticiens de santé, qui revendique 4 000 adhérents) a jugé «équilibré» un accord proposé par le ministère ; il n'appelle d'ailleurs pas à la grève. L'intersyndicale avait en revanche refusé de l'avaliser, estimant les garanties insuffisantes, et contestant certains points. «Il y a des gens qui exercent depuis des dizaines d'années, qui ont fait des milliers de gardes, plusieurs diplômes universitaires, certains ont déjà été directeurs de thèse, et on leur demande encore de passer un concours, de défiler devant une commission et de refaire des stages ? Il y a de quoi être dégoûté», s'emballe Madjij Si Hocine, également vice-président de l'Inpadhue. Reste à savoir quand le texte pourra être présenté au Parlement, le coche du projet de loi sur l'immigration ayant été loupé. Hier, le ministre de la Santé, Xavier Bertrand, a promis que le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2007, discuté à partir d'octobre, servirait de cadre législatif.

(1) Intersyndicale nationale des praticiens à diplôme hors Union européenne.